

**DOSSIER D'INSCRIPTION
A L'ENTREE EN FORMATION
DU BPJEPS
Spécialité "Educateur Sportif"
Mention : Sport Automobile**

**Photo
non numérique
à agraffer
avec
Nom-Prénom**

- Option Karting
 Option Perfectionnement au pilotage

Cocher une case

STAGIAIRE

Mme M.

NOM (de jeune fille suivi du nom d'épouse).....

PRENOMSSEXE : Féminin Masculin

NE(E) LE.....àN° de département :

ADRESSE du DOMICILE :

CODE POSTAL :VILLE :

☎ (Domicile) : ☎ (portable ou travail) :

ADRESSE électronique :

FORMATION SUIVIE

ORGANISME DE FORMATION : FFSA ACADEMY

NUMERO D'HABILITATION : 22-044-HAB-BP-40001

DATE DES TESTS DE SÉLECTION : 21 octobre 2022 ou 23 novembre 2022

DATE DU POSITIONNEMENT : 21 octobre 2022 ou 23 novembre 2022

DATE DES TESTS D'EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION :

20 octobre 2022 ou 22 novembre 2022

DATE ET LIEU DES EXIGENCES PRÉALABLES A LA MISE EN SITUATION PÉDAGOGIQUE :

du au 2023 à LEMANS (72)

DATE D'ENTREE EN FORMATION : Février 2023

FORMATION SUIVIE (SUITE)

SPECIALITÉ : Educateur Sportif

MENTION(S) : Sport Automobile

OPTIONS :

PEFECTIONNEMENT AU PILOTAGE

KARTING

Si déjà titulaire d'un BP JEPS préciser :

UNITÉ(S) CAPITALISABLE(S) ACQUISE(S) DANS LE CADRE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (joindre les justificatifs) :

N ° DES UNITÉS CAPITALISABLES	DATE D'OBTENTION	N ° DES UNITÉS CAPITALISABLES	DATE D'OBTENTION

UNITÉ(S) CAPITALISABLE(S) OBTENUE(S) DE DROIT PAR EQUIVALENCE DANS UN AUTRE CADRE (partie commune du BEES, formation générale aux métiers sportifs de la montagne, UFG ou UFP du BEATEP) (joindre les justificatifs) :

N ° DES UNITÉS CAPITALISABLES	DATE D'OBTENTION	N ° DES UNITÉS CAPITALISABLES	DATE D'OBTENTION

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Fait à _____, le _____

Signature du candidat

QUALIFICATIONS DÉJÀ OBTENUES

DIPLÔMES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

(cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	Brevet des collèves ou BEPC	Inférieur au baccalauréat (préciser)	Baccalauréat (préciser)	Supérieur au baccalauréat (préciser)
Autres (préciser le niveau)				

DIPLÔMES PROFESSIONNELS

(cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	CAP	BEP	Baccalauréat Professionnel (préciser)	BTS	Licence professionnelle
Autres (préciser le niveau)					

DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORTS

(cocher la case correspondante)

BASE	BAFA	BAFD	BAPAAAT	BEATEP	BEES 1 ^{er}	DEFA	BEES 2 ^{ème}	DEDPAD	BEES 3 ^{ème}
Autres (préciser)									

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

(compléter la case correspondante)

CDI		CDD		CONTRATS AIDÉS					Travailleur indépendant ou Auto entrepreneur (préciser)
				Aides au projet associatif		Aides à la personne			
temps partiel	temps plein	temps partiel	temps plein	Plan sport emploi (PSE)	Emploi tremplin pour les territoires (ETT)	Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	Contrat d'avenir (CAV)	Contrat initiative emploi (CIE)	
Autres (préciser : à la recherche d'un emploi, étudiant, apprenti, emploi d'avenir, SESAME...)									

POUR ETRE COMPLET, VOTRE DOSSIER DOIT COMPRENDRE LES PIECES SUIVANTES :

→	2 photocopies de pièce d'identité (<u>carte d'identité en cours de validité recto verso, ou passeport en cours de validité</u>) N.B. : Le permis de conduire n'est pas considéré comme pièce valable.
→	2 photos d'identité récentes de format minimum 3 cm X4 cm, tête nue (au dos de laquelle vous inscrirez vos nom, prénom et le diplôme préparé) N.B. : les photos « numérisées » ou les photos déjà utilisées ne sont pas acceptées.
→	10 timbres postaux - tarif en vigueur pour une lettre prioritaire de 20g - pour l'envoi de votre diplôme -
→	2 photocopies de votre attestation d'assurance maladie
→	2 photocopies <u>attestation</u> d'assurance individuelle en responsabilité civile en cours de validité
→	2 photocopies de l'attestation de recensement
→	2 photocopies du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les Français de moins de vingt-cinq ans (loi n°97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national) :
→	Pour les personnes handicapées, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française handisport ou par la Fédération de Sport Adapté
→	1 original + 1 photocopie d'un certificat médical (voir modèle en PJ termes exacts à respecter)
→	2 photocopies du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) (Voir en PJ)
→	2 photocopies du permis de conduire de catégorie B + <u>prévoir la production du permis de conduire lors des tests d'entrée</u>
→	2 photocopies des justificatifs des unités capitalisables déjà obtenues (<i>Voir page 2/4</i>)
→	1 C.V complet
→	ATTENTION ! Tout dossier incomplet sera systématiquement non traité. Toute fraude à l'Etat Civil fait encourir à son auteur les peines prévues aux articles L 433.19 et L 441.7 du Code Pénal.

DOSSIER A TRANSMETTRE :

à FFSA ACADEMY - Technoparc des 24 H - Chemin aux Bœufs - 72100 LEMANS
à l'attention de Madame BORDEAUX

Qui vérifiera puis transmettra ce dossier complet à la DRAJES DES PAYS DE LA LOIRE

FICHE D'INFORMATION CANDIDAT BP JEPS ES SA

A retourner dûment complétée pour une prise en compte de votre dossier

C
A
N
D
I
D
A
T



✂ Nom :

✂ Prénom :

✂ Date de naissance : ✂ Nationalité :

✂ Adresse :

.....
.....

☎ :

☎ (mobile) :

✉ (E-mail) :

✂ Niveau d'études :

.....
.....

✂ Dernier diplôme **obtenu et année de réussite** :

.....
.....

✂ Licencié Sport Automobile : oui non – type de licence :

n° :

SITUATION PROFESSIONNELLE :

STATUT :

Salarié CDD CDI

Travailleur Indépendant Gérant/Chef d'entreprise Autre (préciser)

➡ Profession / Fonction :

Etudiant :

➡ Dernière classe fréquentée : Année :

SITUATION PROFESSIONNELLE :

- Demandeur d'emploi OUI inscrit depuis le..... NON
- Indemnisé par Pôle Emploi OUI NON
- Reconversion professionnelle

- **Poste occupé actuellement :**
- **ou lors du dernier emploi :**
- **Date dernier emploi :**

FINANCEMENT DES FRAIS DE FORMATION ET DE CERTIFICATION DU BP JEPS SA :

- Financement par l'employeur
- Financement par le Conseil Régional (pour les demandeur d'emploi)
- Financement par un organisme (si oui préciser lequel, TRANSITION PRO, POLE EMPLOI, CPF,AUTRE).....
- Financement personnel
- Autre (préciser) :

➤ **EXPERIENCE AUTOMOBILE (STRUCTURE LIEE AU PILOTAGE - SALARIE OU BENEVOLE) :**

☒ **Fonction :**

- Monitorat Encadrement de groupe seul ou assisté
- Participation au fonctionnement d'une structure Pilotage

☒ **Autre préciser :**

☒ **Nombre d'années :**

☒ **Coordonnées structure :**

☒ **VOS MOTIVATIONS ET PROJET PROFESSIONNEL :**

.....
.....
.....
.....
.....

**CONTRAT DE PARTICIPATION AUX TESTS D'ADMISSION
DU BP JEPS Spécialité « Educateur Sportif » Mention SPORT AUTOMOBILE**

Entre

FFSA ACADEMY – Association, déclarée loi 1901, sis Technoparc des 24 heures, Chemin aux bœufs 72100 LE MANS, représentée par Monsieur son Président, ou son représentant,
Désignée ci-après l'organisme de formation,

d'une part,

et

M.....
(Mademoiselle, Madame, Monsieur)

Né(e) le à département :

Adresse :

Code Postal : Ville :

désigné(e) ci-après, le candidat,

d'autre part,

Est conclu un contrat de PARTICIPATION AUX TESTS D'ADMISSION DU BP JEPS Spécialité « Educateur Sportif »
Mention SPORT AUTOMOBILE.

Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action intitulée : « TESTS D'ADMISSION A LA FORMATION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT spécialité « Educateur Sportif » Mention Sport Automobile.

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action

- L'action visée est organisée en référence aux textes légaux en vigueur et émanant des services de l'administration du Ministère des Sports.
- Elle a pour objectif de répondre à certaines exigences de la loi pour encadrer les activités du sport automobile (Art.363-1 du Code de l'Education).
- A l'issue de la première séquence intitulée « **Tests d'Exigences Préalables** », le candidat ayant validé cette étape, peut se présenter à la seconde séquence de l'action appelée « **sélections** ». Le candidat n'ayant pas obtenu une évaluation positive ne pourra en aucun cas accéder à la seconde étape de l'action. C'est à l'issue du processus complet d'admission que le candidat se verra proposer un parcours de formation individualisé.
- Sa durée est fixée à : 1 jour (Tests d'Exigences Préalables) + 1 à 2 jours (Sélections-Positionnement).
- Le programme de l'action correspond à l'instruction J&S de référence pour les Exigences Préalables. Les modalités du Positionnement étant légalement à la libre initiative de l'organisme de formation.

Article 3 : Niveau de pilotage nécessaire

Afin d'optimiser ses chances de réussite, et de valider les Tests d'Exigences Préalables (épreuve potentiellement éliminatoire), le candidat est informé qu'il est souhaitable de posséder, avant les épreuves d'admission, un bon niveau de pilotage (transversal en berline et spécifique à la mention choisie), ainsi qu'une bonne connaissance générale de l'automobile et du sport automobile en particulier. Pour les candidats peu expérimentés FFSA ACADEMY propose un stage préparatoire (en fonction du nombre de candidats inscrits).

Article 4 : Organisation de l'action de formation

- L'action aura lieu aux dates indiquées au candidat et dans un lieu adapté aux épreuves (circuits, pistes, salles, etc.).
- Elle est organisée pour un effectif global minimum de 12 candidats, dont 4 (minimum) par mention.
- Les conditions générales dans lesquelles l'action est organisée, notamment les moyens pédagogiques, techniques et humains, les modalités d'évaluation, sont les suivantes :

- Equipe d'évaluateurs

Les évaluateurs répondent aux critères définis par les textes en vigueur ou possèdent des compétences reconnues d'expert.

Le contrôle des compétences et des références des évaluateurs est assuré par les services de l'Etat sous l'autorité du Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports des Pays de la Loire.

- Organisation de l'action

Les Exigences Préalables se déroulent conformément aux textes en vigueur (modalités des épreuves) en 1 journée. Les tests de Sélection (écrit de culture générale « Sport auto » et entretien à partir du CV du candidat) se déroulent généralement le même jour que les Exigences Préalables.

Le Positionnement se déroule sur 1 ou 2 journées, en fonction du nombre de candidats et des capacités du lieu de l'action.

Article 5 : Dispositions financières

Le prix de l'action se décompose en : **Cinq Cent Cinquante euros 550 €** (forfait) Exigences Préalables, **Cinq Cent Cinquante euros 550 €** (forfait) sélection et **Deux cents euros 200 €** (forfait) Positionnement.

Le prix de l'ensemble de l'action proposée est de **mille trois cents euros (1 300 €)**.

Article 6 : Acquiescement du montant de l'action et participation à celle-ci

Le paiement intégral des sommes dues par le candidat doit être effectué par retour de courrier, en accompagnement du présent contrat signé par l'intéressé(e). Les deux chèques de cinq cents cinquante euros (550€) chacun ne seront encaissés qu'à l'issue de chacune des séquences effectuées par le candidat. En cas d'échec aux Exigences Préalables, seul un (1) chèque sera remis à l'encaissement, le second sera restitué au candidat ou détruit à sa demande ou avec son accord.

En cas d'annulation de sa participation par le candidat, moins de dix (10) jours ouvrés avant la date de l'une ou l'autre des séquences, l'organisme se réserve le droit de retenir cent euros (100€) de frais administratifs et de désistement. Dans cette hypothèse, le premier chèque passera à l'encaissement et un AVOIR de quatre cents cinquante euros (450€) sera transmis au profit du candidat (règlement de cet AVOIR par chèque).

La confirmation de l'inscription du candidat ne sera effective qu'à la date de réception, par l'organisme de formation, du présent contrat accompagné du règlement tel que mentionné et détaillé ci-dessus.

En cas de transmission d'un dossier incomplet (contrat manquant ou non signé, absence des chèques), l'organisme ne pourra accepter l'intéressé lors de l'action et traitera le dossier à l'identique d'une annulation à moins de dix (10) jours ouvrés.

Pour les candidats qui bénéficieraient d'une prise en charge par une structure (sportive ou commerciale), un OPCA, un organisme public ou tout autre établissement, il est nécessaire de fournir, soit un chèque personnel de caution (équivalent au montant total - soit mille trois cents euros), soit un document ou courrier officiel émanant du financeur et précisant expressément que celui-ci prend en charge les coûts de l'action considérée. Dans ce cas, le représentant légal de la structure ou le responsable administratif devra tamponner et signer nominativement le présent contrat, en complément du candidat.

Article 7: Interruption de l'action

Dans le cas où le candidat serait, à l'issue des premiers ateliers ou à un quelconque moment de l'action, dans l'incapacité de satisfaire aux obligations minimales de sécurité, vis-à-vis de lui-même ou d'autrui, l'organisme de formation se réserve le droit et la possibilité de faire cesser la participation du candidat, sans recours pour ce dernier de contestation et/ou de remboursement, à quel que titre que ce soit. Par suite d'un cas de force majeure dûment reconnu, le présent contrat peut être résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées seront dues au prorata de leur valeur dans l'organisation du présent contrat.

Article 8 : Règlement Intérieur

Le candidat déclare accepter expressément le règlement intérieur de l'établissement support de l'action. Il déclare en outre avoir reçu toutes les informations concernant le programme de l'action ainsi que les indications logistiques (adresse et horaires de convocation, équipements et matériels nécessaires).

Article 9 : Délais de rétractation

Dans le délai de sept (7) jours à compter de la signature du contrat, le candidat peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans le cas où les délais seraient restreints, un courriel adressé à moniteurs@asacad.com permettra à l'organisme de formation d'acter l'annulation du candidat dans l'attente de la réception du courrier recommandé susnommé.

Article 10 : Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le Tribunal du Mans sera seul compétent pour régler le litige.

Fait àle..... /...../.....

Le Candidat

Signature

Le Directeur de FFSA ACADEMY

FFSAI
ACADEMY
DÉPARTEMENT MONITEURS
Technoparc des 24 Heures
Chemin aux Bœufs
72100 LE MANS
Tél. 02 43 78 93 10